

COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS

DEPARTEMENT DU VAR
REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 37 - 8

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS

- VU le code général des « Collectivités Territoriales » et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures conservatoires afin de préserver l'usage des terrains, suite aux importantes intempéries.
- Considérant que la pelouse du Stade PERRUC est impraticable.

ARRETE :

Article 1 : Le **Stade Perruc** est fermé du 11 janvier 2024 au dimanche 14 janvier 2024.

Article 2 : Madame La Directrice Générale Adjointe des Services en charge de l'Administration Générale, Monsieur Le Directeur du Service des Sports sont chargés de l'application du présent arrêté.

Publié le11 JAN. 2024

Hyères le 11 janvier 2024

L'Adjoint aux Sports,



Francis ROUX



Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240111-37-AR
Date de télétransmission : 11/01/2024
Date de réception préfecture : 11/01/2024